

**Procès-Verbal de la séance
du Conseil Municipal
du
Jeudi 19 Septembre 2024 à 16h.**

Président : Alain BARALE- Maire

Présents : MM. BAIN Chantal – BIGHETTI de FLOGNY Charles CAMOIN Yves –GAYMARD Marie-José – GRANDAZZI Sandrine et TROIN François

Absents excusés : Mme LAUGIER Lucette a donné procuration à Mme GRANDAZZI Sandrine
Mme LUCAS Aurore

Secrétaire de séance : BIGHETTI de FLOGNY Charles

- Adoption du compte-rendu de la séance du 19/09/2024

Il a été omis, la réussite des journées templières du mois d'aout 2024.

Le compte rendu de la séance du 19/09/2024 est unanimement approuvé.

I- Personnel Communal :

- Adhésion au « Service Médecine Préventive » du Centre de Gestion du Var.
Renouvellement de la convention 2025- 2028.

Délibération

II- Symielecvar : Adhésion de compétence optionnelle la Commune de GONFARON et reprise de compétence optionnelle d'ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION

Délibération

IV- Affaires en cours et Questions diverses :

- 1- Affaire Bain – Nouvelle Mairie
- 2- Affaires Solaires
- 3- Téléphonie : Proposition pour améliorer le réseau
- 4- Circuit archéologique
- 5- Location Maison Maurin
- 6- Festivités de fin d'année
- 7- Action contre la prolifération des chats (méthode CSR)

Délibération

II – Contentieux : demande de fermeture de l'Aire de Camping-Car

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Maître TOUMI (reçu le 22/07/2024 qui n'a pas pu être mis à l'ordre du jour du conseil municipal du 26/07/2024) par lequel le Syndicat Départemental de l'Hôtellerie de Plein Air du Var demande la fermeture de l'aire de camping-car communale.

Il est rappelé que cette aire de stationnement de camping-cars a été aménagée pour permettre le stationnement des camping-cars tout au long de l'année sur un espace restreint (place de parking) et afin d'éviter que ces véhicules ne stationnent à l'intérieur du village et pire encore dans les espaces naturels. Cette aire permet également d'éviter le camping sauvage interdit dans le Parc Naturel régional du Verdon. Par ailleurs le point de vidange attenant à ce parking permet d'éviter, toute l'année, le rejet des eaux grises dans la nature. Les frais de vidange correspondent aux tarifs habituellement pratiqués ailleurs.

Cette demande est rejetée à l'unanimité par les membres présents.

Délibération

III- Affaires en cours et Questions diverses :

- Projet Usine :

Le projet avance normalement, les bâtiments seront dédiés à l'activité du bois (ateliers autour du bois : charpente, pellets/granules, et magasin d'exposition-vente) et à la production d'énergies renouvelables.

Une partie de hangar sera réservées pour la commune (atelier garages municipal)

Une habitation sera destinée au gardien.

Le propriétaire demande la possibilité d'utiliser le chemin rural n°8 et propose, de prendre en charge, la réhabilitation du chemin et busage du vallon.

- Camping Humawaka – défense incendie :

Des discussions sont en cours avec le service de l'eau de la DPVA pour essayer d'améliorer la défense incendie de ce camping. Rappelons que la commune représentée par son Maire aurait pu demander la fermeture administrative de l'établissement pour la saison estivale 2024.

Par ailleurs une procédure contentieuse administrative est en cours. Pour cela, la commune a évoqué plusieurs solutions pour se mettre en conformité.

- Canyoning :

Un professionnel du canyoning a été reçu, il est à la recherche d'une convention avec la commune et d'un parking au plus proche du site de l'Ecluse. Un compte rendu de la prochaine réunion de ces professionnels nous sera transmis pour étude.

- Visite du jury « Villages Fleuris

La visite a eu lieu le 10 septembre 2024, les participants ont été satisfaits des améliorations apportées, d'autres sont encore à prévoir.

- Chats errants :

Monsieur le Maire propose de capturer les chats errants et de passer une convention avec la clinique vétérinaire la plus proche (Figanières) pour les faire stériliser. Accord est donné.

- Festivités :

L'assemblée fait un rapide tour de table des manifestations récentes :

- Journée commémorative du 18/08/2024, pour le 80^{ème} anniversaire de la libération, bonne participation de la population à la balade des grottes du matin, au défilé des véhicules anciens, et à l'exposition de Mme Tallent.

- Journées templières des 3 et 4 août 2024 qui se sont bien déroulées. Le spectacle de feu a été très apprécié.

- Fête patronale de la Galline Grasse : Concours de boules, hommage à M. DUCROCQ : nombreux participants – Repas. Dommage que les traditions ne soient pas respectées : (apéritif, animations pour tous, soirée du samedi)

- Randonnées « sur les chemins des pastres », organisée par la DPVA Tourisme et Culture. Découverte du patrimoine bâti et du pastoralisme dans Canjuers. Compte tenu du succès de cette randonnée, il serait souhaitable de la programmer annuellement.

La séance est levée à 17h45

Le Maire

A. BARALE

